

12 fev 2024
16.10
08h45

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

NO : 500-11-063187-237

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE:

2024-02-12

*Vu la procédure, la preuve, la Loi,
les représentations, l'absence de
contestations et la computation des délais,*

LE DÔME DE WEST ISLAND INC. une
société par actions légalement constituée et
ayant sa principale place d'affaires au 3000,
rue Edmond, Kirkland, district de Montréal,
province de Québec, H9H 5J5

*Le Tribunal PROROGÉ les délais
pour produire une proposition de 45
jours, soit jusqu'au 28 mars 2024;
le tout sans frais.*

Débitrice/Requérante

Et

MNP LTÉE
SYNDIC AUTORISÉ EN INSOLVABILITÉ

Syndic

[Signature]
JA0858

M^e VINCENT-MICHEL AUBÉ
Registraire

REQUÊTE EN PROROGATION DE DÉLAI
(Art. 50.4 (9) Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

**A L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT
EN MATIÈRE DE FAILLITE DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL,
OU AU REGISTRAIRE DE CETTE COUR, LA DÉBITRICE EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. La débitrice exploite un commerce de services de divertissement et de loisirs qui emploie 11 à 25 personnes.
2. En date du 28 novembre 2023, la débitrice a déposé un avis de son intention de faire une proposition à ses créanciers, conformément à l'article 50.4 (1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « Loi »), le